

Aide administrative à domicile (AADom)

Notre accompagnement individuel est basé sur l'écoute et la relation d'aide, dans le respect de nos seniors et de leur dignité. Nos AADom interviennent en toute confidentialité en faveur des aînés de notre canton.

Cette nouvelle prestation gratuite de Pro Senectute Genève offre les services suivants à domicile :

1. Sous délégation de l'assistant social de Pro Senectute Genève, restant bien entendu le responsable du dossier, l'AADom est en charge d'aider la personne âgée à effectuer diverses démarches administratives :
 - **Paiements mensuels ;**
 - **tri et classement du courrier,**
 - est l'intermédiaire privilégiée entre le client et l'AS pour régler des situations difficiles ;
 - garantir une prestation personnalisée et adaptée aux besoins de la personne.
2. La démarche d'**allocations pour impotent (API)**.

En dehors des API, qui sont traitées directement par nos AADom, les demandes concernant les paiements mensuels et les démarches administratives ont à ce jour 2 mois d'attente.

Conditions d'octroi :

- ✓ Etre en âge AVS
- ✓ Résider sur le canton de Genève

Inscription :

Pour toute nouvelle demande, prendre contact à **Pro Senectute Genève** :

- ✓ Par téléphone.
Durant les horaires suivants : 9h - 11h30 et 14h - 16h au 022 807 05 65
- ✓ A notre réception, située à la rue de la Maladière 4, 1205 Genève.
Durant les horaires suivants : 8h – 12h et 13h30 - 17h